

## **Le coût d'un fonctionnaire d'État est surévalué artificiellement de 1000 euros mensuels !**

L'institut de politique public ( <https://www.ipp.eu/> ) a estimé que le coût d'un fonctionnaire est **surévalué de près de 1000 euros mensuels !** L'idée à comprendre est simple et aberrante. Moins il y a de fonctionnaires, plus leur rémunération est faible et plus on considérera que leur coût moyen individuel est élevé !

Les Comptes d'affectation spéciaux pensions (CAS pensions) ont pour but supposé de permettre une transparence comptable et d'équilibrer artificiellement les régimes de retraites des fonctionnaires d'État. Ainsi, une subvention d'équilibre fictive est calculée comptablement avec un taux employeur de 78,28 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de 126,07 % pour les militaires. Sachant que ce taux est de 16,67 % dans le régime général. Or, quand l'État évalue comptablement le coût individuel d'un fonctionnaire, il lui impute financièrement ce taux de 78,28 %. Il y a au moins deux aberrations dans la détermination de ce taux fictif d'équilibre des CAS pensions.

### 1-Déséquilibre démographique non compensé :

Le système de retraite français est censé compenser les déséquilibres démographiques entre les différents régimes. Or, l'IPP a estimé qu'il y avait en 2020, 1,29 fonctionnaires actifs pour un retraité. Ce rapport démographique était de 2,25 dans le privé ! Ce déséquilibre démographique est compensé financièrement de manière très insuffisante.

Ce qui est encore plus aberrant, c'est que les décisions prises depuis 25 ans dégradent ce rapport. Les subventions d'équilibre des CAS pensions sont donc artificiellement augmentées et avec elles, le coût supposé d'un fonctionnaire. Citons deux d'entre elles qui sont les plus emblématiques :

- La stagnation du nombre de fonctionnaires d'Etat depuis 25 ans (avec sortie du régime des cotisants des salariés de La Poste et France Télécom) réduit le nombre de cotisants quand la population active a, elle, augmenté de plus de 15 % sur la même période.
- L'emploi massif de contractuels dans la fonction publique d'État induit que certaines cotisations de l'État employeur ne financent pas le régime des fonctionnaires mais celui du régime général.

## 2-Déséquilibre de financement :

D'une part, contrairement aux idées reçues, les systèmes de retraite du privé ne dépendent pas que des cotisations patronales et salariales. Ainsi, l'Ifrap ( <https://www.ifrap.org/> pourtant ouvertement anti fonctionnaires) estime ce déficit réellement caché des régimes de retraite du privé à environ 70 milliards. Or, les financements des régimes de retraite des fonctionnaires ne bénéficient pas eux de financements par les impôts.

D'autre part, la stagnation en parité pouvoir d'achat (PPA) de la base de la cotisation des fonctionnaires (gel du point d'indice, fin de la GIPA) engendre le paradoxe d'augmenter indirectement le coût moyen calculé d'un fonctionnaire par le CAS pensions. En effet, les cotisations des fonctionnaires-cotisants stagnent en PPA puisque le point d'indice dont dépend directement les cotisations est quasi stable depuis de nombreuses années. Ainsi, pour compenser le manque de recettes, l'État augmente le taux d'équilibre.

**En conclusion**, ce montage fictif et uniquement comptable n'est pas anodin puisqu'il est utilisé pour calculer le coût de fonctionnement des services publics, leur évolution et effectuer des comparaisons internationales qui sont, par conséquent, biaisées.

En terme de communication, les journalistes et les politiques mettent en avant des budgets des administrations qui intègrent ce coût surévalué et qui servent à dénigrer les fonctionnaires et le service public.

Les comparaisons internationales constatent également que la France a un coût pour ses services publics plus élevés que la moyenne des autres états. Or, sans cette aberration comptable, la France se classe dans le ventre mou des pays de l'OCDE dans de nombreux domaines. A titre d'exemple, les dépenses de l'éducation nationale sont surévaluées de près de 10 %.

D'autre part, cela laisse penser, à tort, que la gestion privée des services publics, quelque soit la forme ( partenariat public privé, externalisations, délégation de service public, recours aux contractuels) est plus efficace. Or, la Dress a déjà démontré, à travers ses enquêtes, que ce n'est pas le cas dans de nombreux domaines (exemples : Epadh, mutuelles/sécurité sociale). Cette surestimation du coût des fonctionnaires représente ainsi un argument supplémentaire démontrant que la dégradation des comptes publics et de la qualité du service public ne sont pas dues aux fonctionnaires. Tout cela à l'heure, on l'on découvre, brutalement, que plus de 200 milliards d'aides annuelles aux entreprises ne bénéficient d'aucun suivi comptable.